



N° 35120-2023/1-ACTS/DAJI

Date du : 24 février 2023

Rapport de présentation

OBJET : modification de l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs.

PJ : un projet d'arrêté

I - Commission d'agrément relative à la gestion des déchets (art. 19)

Pour chaque filière de gestion des déchets, la commission d'agrément est composée, notamment, *d'un représentant de la chambre de commerce et d'industrie désigné par le président de l'assemblée de province, sur proposition de celle-ci.*

La CCI a fait savoir à la direction du développement durable des territoires (3DT) qu'elle souhaitait remplacer Mme Marie Lafleur par M. Matthieu Ladiesse, en tant que suppléant de M. François Berger, sur les filières suivantes : accumulateurs usagés au plomb (AUP), déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), huiles usagées (HU), piles et accumulateurs usagés (PAU), pneumatiques usagés (PU) et véhicules hors d'usage (VHU).

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.